

*Sautier*

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 3 chemins sur la commune de Soral,
du 1er décembre 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les délibérations du Conseil Municipal de la commune de
Soral, du 26 août 1971 et du 12 novembre 1971 ;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat du 27 octobre 1971 ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères
du 2 avril 1968 ;

A R R E T E

Il est donné les noms de :

Chemin du Pré-Moret au chemin privé desservant un groupe de villas
au lieu-dit "Aux Esserts".

Chemin du Pré de Norcier, ancien lieu-dit.

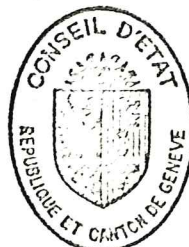
Chemin des Champs-Fouchet, ancien lieu-dit.

(les deux derniers étant de nouveaux chemins de la Plaine du Loup)

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le
1er janvier 1972.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Halland